

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

**33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT**



**N° D2017-035**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 04 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept le quatre du mois d'avril à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de BOUSSAIS sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président.

**23 présents + 3 pouvoirs :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacky METAY, Jacques METREAU, Jacky PRINCAY, Lucette ROCHER, Huguette ROUSSEAU, Viviane CHABAUTY, Jean-Marie COLIN
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT, Jean-Michel PROUST,
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY,
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin: Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnrière: Frédérique DAMBRINE,
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD,

**3 pouvoirs :**

- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Jacky METAY
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT

**Excusé (e) s :** Ludovic BARREAU, Mathias DIXNEUF, Maryse CHARRIER, Claire SAINCOURT

**Jean-Pierre CESBRON a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Jeudi 30 mars 2017

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
VALIDATION DU DCE POUR LES TRAVAUX DE REPEROUX**

- Vu le Code des Marchés Publics – article 28
- Vu la délibération n° D2014-096 du Conseil Communautaire en date du 16 juin 2014 déterminant un règlement interne pour les MAPA de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet
- Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation du SPIC Assainissement Collectif en date du 20 mars 2017
- Considérant que le projet de raccordement de l'assainissement collectif sur la commune de Repéroux relève des marchés à procédures adaptées (MAPA)

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- ✓ Valide le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) présenté par le Maître d'œuvre (Conseils Etudes Environnement) pour les travaux de raccordement de l'assainissement collectif sur la commune de Repéroux
- ✓ Valide le nombre et la consistance des 2 lots ainsi définis :
  - Lot 1 : Réseaux
  - Lot 2 : traitement et poste de refoulement
- ✓ Fixe à 40 jours la durée minimum de la consultation
- ✓ Fixe la date limite de dépôt des dossiers au 15 mai 2017 à 12 heures.
- ✓ Validité des offres : 120 jours
- ✓ Fixe ainsi qu'il suit les critères d'attribution pour le lot 1
  - 50 % sur la valeur technique jugée sur le contenu du mémoire technique remis
  - 50 % sur le prix des prestations
- ✓ Fixe ainsi qu'il suit les critères d'attribution pour le lot 2
  - 50 % sur la valeur technique jugée sur le contenu du mémoire technique remis
  - 50 % sur le prix des prestations
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

AR-Préfecture

079-200041416-20170404-D2017035-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-04-2017

Publication le : 12-04-2017

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOLLILLET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAULTS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades BP 60002  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 84 93 48